

Conciliateur-Justice-Accès aux droits



CONCILIATEUR-MEDIATEUR DE JUSTICE

Il est nommé par le premier président de la Cour d'Appel.

COMPETENCES:

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

* problèmes de voisinage(bornage, droit de passage, mur mitoyen, haies, arbres de hautes futaies)

* différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,

* litiges à la consommation,

* impayés,

* malfaçons de travaux.

INCOMPETENCES

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges d'état civil.

COMMENT SAISIR LE CONCILIATEUR?

Il assure des permanences en mairie:

Pour MONTREJEAU et SAINT GAUDENS, il s'agit de :

Aurore SIBILAUD TEL: 08 99 02 98 19

Permanences :

* Le lundi après-midi à la mairie de Montréjeau de 14h à 18h sur rendez-vous

* Le vendredi après-midi à la mairie de St-Gaudens de 14h à 18h sur rendez-vous

* Tous les jeudis matins à la sous-prefecture pour régler les conflits entre particuliers et administration

Délégué des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Toulouse:

Jean Claude ADRIAN TEL: 05 61 94 90 06

TRIBUNAUX

Tribunal d'Instance - Tribunal de Grande Instance

Adresse: PALAIS DE JUSTICE

rue Troplong

BP 20 209

31806 SAINT GAUDENS

Numéro de téléphones utiles:

Palais de justice ORDRE DES AVOCATS: 05 61 89 69 14

TRIBUNAL D'INSTANCE: 05 62 00 83 40

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE: 05 61 89 80 50

Permanence juridique gratuite: 08 99 02 44 20



Coordonnées point d'accès au droit de Saint-Gaudens

Type d'administration	Permanence juridique
Adresse géopostale	rue de la République 31800 ST GAUDENS
Téléphone	05 61 88 26 64 (<i>Numéro international:</i> <i>+33 5 61 88 26 64</i>)

